



APPEL A CANDIDATURE

**Test d'activité agricole
Raisin de table / Maraîchage
Ménerbes (Vaucluse, 84)**

Avec le soutien de





AGRITEST 84

AGRITEST 84 est un dispositif composé de quatre partenaires : CFPPA Provence Ventoux, Chambre d'Agriculture 84, Coopérative d'activité et d'emploi Mosaïque et ADEAR 84.

Le test d'activité agricole s'inscrit dans un **parcours d'installation progressive** et permet de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur nature, sur une durée limitée d'un an renouvelable deux fois. La période de test permet aux porteurs de projet de valider, réorienter, ou éventuellement reporter leurs projets d'installation grâce à son caractère **réversible**.

Au cours du test, la personne porteuse de projet bénéficie d'un **accompagnement global de son projet, de tutorat paysan, de suivi technique**.

- Le test d'activité permet de **limiter les investissements de départ** en bénéficiant d'une mise à disposition de terres et de matériel.
- **Attention !** Des investissements de la part de la personne en test peuvent être nécessaires pour compléter l'équipement proposé

- Par le biais d'un **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)** passé avec la CAE Mosaïque, les personnes ont un **statut d'entrepreneur à l'essai**. Elles peuvent **produire et commercialiser** sans créer leur propre entreprise. Mosaïque assure un **hébergement juridique de l'activité et un suivi comptable et administratif**.



LE CADRE DU TEST D'ACTIVITE AGRICOLE

- ✓ **Une convention multipartenariale** entre le propriétaire foncier, le dispositif AGRITEST84 et la personne en test est rédigée dans l'objectif de fixer les termes de mise à disposition du foncier, du matériel agricole et des éléments bâtis. Le test ne peut commencer que lorsque cette convention a été signée.
- ✓ **La mise à disposition du foncier se fait dans le cadre d'un commodat**, c'est-à-dire un prêt, sans contrepartie aucune, établi pour une durée d'une année, et reconduit si le test dure 2 ou 3 ans.
- ✓ **La mise à disposition du matériel** peut faire l'objet d'une demande de contrepartie (financière, entraide, ...selon le souhait de l'accueillant).
- ✓ **Les aménagements** pérennes sur le site doivent être faits en concertation avec l'accueillant.

L'entrée en test se fait sur la base d'un **dossier de candidature validé** et d'un **passage en commission d'admission**.



CONTEXTE DE LA PROPOSITION

Le test d'activité est proposé par un viticulteur proche de la retraite installé depuis 20 ans à Ménerbes (84), produisant du raisin de cuve sur 3 hectares et du raisin de table certifié AB sur 2 hectares, commercialisés via Relais vert, 3 magasins de producteurs et un marché hebdomadaire. Dans le cadre de cet appel à candidature, le viticulteur propose de mettre à disposition

- **2 hectares de raisin de vigne**
- **7000m2 de terres propices au maraîchage**

Il s'agit d'un lieu ne permettant pas une installation durable sur place à l'issue du test, le viticulteur souhaitant laisser la possibilité à ses enfants de s'installer ultérieurement. La proposition est plutôt axée sur :

- **Acquérir une expérience** grandeur nature et confirmer son projet d'installation
- **Se former** auprès du viticulteur sur **l'utilisation, l'entretien et la réparation du matériel**
- **Se former sur la conduite des vignes**, à toutes les étapes de la saison
- **Se faire connaître sur le territoire** et y trouver des terres plus facilement suite au test
- Commencer à mettre en place un **circuit de commercialisation**

Le respect du cahier des charges AB (a minima) est exigé par le viticulteur. Il encourage un travail du sol limité, mais n'a pas d'autres exigences sur la conduite des cultures. **Une solution d'hébergement temporaire est possible**, ce qui peut faciliter le démarrage du test.



MISES A DISPOSITION ET CONTREPARTIES

2ha de raisins de cuve +
7000m2 de maraîchage



Foncier

Mise à disposition gratuite dans le cadre d'un commodat annuel

Une partie de **hangar** pour stockage au frais.



Matériel et stockage

Forfait mensuel (à préciser selon le matériel utilisé)

Un **tracteur** équipé d'une **tondeuse** artisanale intercept, attelé à un **gyrobroyeur** de 1.5 m de large



Electricité / eau

Selon la consommation effective (compteurs secondaires)

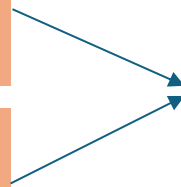
+ Une **soufreuse**
+ Un **pulvérisateur** porté 400L
+ Une **ecimeuse**



Taxe d'arrosage

Au prorata des surfaces prêtées

Taxe foncière





Plus de renseignements ?

Sur le test d'activité : agritest84.fr ou reneta.fr
Sur la proposition de test : contact@adear84.fr